

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18489 - 72ÈME ANNÉE

Propositions pour n'exclure personne du débat

Le PCR demande l'envoi du projet de loi Égalité réelle à tous les Réunionnais



Ary Yée Chong Tchi Kan et Maurice Gironcel, secrétaires généraux du PCR.

Le Parti communiste réunionnais a présenté hier trois propositions pour que les Réunionnais puissent participer vraiment au débat sur l'égalité réelle. Dans une lettre adressée à la ministre des Outre-mer, le PCR demande notamment d'envoyer le contenu du projet de loi à tous les électeurs, accompagné des contributions écrites des organisations qui se sont intéressées à ce sujet. L'objectif est de jouer carte sur table, afin que les Réunionnais puissent avoir en main un maximum d'éléments et participent à un débat au sujet d'un texte qui engage leur avenir pour 20 ans.

Ary Yée Chong Tchi Kan et Maurice Gironcel, secrétaires généraux du PCR, ont tenu hier une conférence de presse au sujet du débat sur le projet de loi égalité réelle.

Maurice Gironcel rappelle que le 10 mai 2015, lors de l'inauguration de

la « MCUR » guadeloupéenne, François Hollande a fait le constat que la situation des outre-mer nécessite un rupture. Il a donné mission à Victorin Lurel de travailler pour une loi de programmation égalité réelle.

Près de 1.500 jeunes menacés par le chômage

1 an et 4 mois plus tard, le PCR constate que le projet de loi a été présenté lors du dernier Conseil des

ministres avant les vacances. Il souligne que le projet de loi ne correspond pas aux attentes des Réunionnais. Pour les plus pauvres, il n'y a pas de vacances, pas de réponse pour eux. Le co-secrétaire général du PCR rappelle que le parti avait été reçu par la ministre des Outre-mer lors de sa dernière visite à La Réunion, à la suite de la publication d'une lettre ouverte du Parti communiste réunionnais adressée à George Pau-Langevin et publiée dans Témoignages. Le PCR demande aussi de prendre en compte la filière canne, les APE, les tensions sociales à Mayotte, les problèmes d'emploi avec en particulier la menace qui pèse sur les 1.463 emplois d'avenir. Ils verront leur contrat se terminer avant la fin de l'année. Une seule réponse a été donnée, le CIF starter. « Qui peut croire que les entreprises privées sont prêtes à embaucher 1.463 jeunes en fin de contrat ».

Suite à la présentation au Conseil des ministres du projet de loi sur l'égalité réelle et au lancement sur Internet d'une concertation à ce sujet, le PCR a de nouveau écrit à George Pau-Langevin. Le courrier a été envoyé lundi.

Avis pas pris en compte

Peu de choses ont changé entre le texte présenté au CESE et au Conseil d'État, et celui adopté par le Conseil des ministres, constate Ary Yée Chong Tchi Kan. Les points sur lesquels les avis ont été donnés n'ont pas été pris en compte.

Le groupe outre-mer du CESE a donné sa contribution annexée à l'avis du CESE. « Ses considérations vont au-devant des préoccupations du PCR », souligne le co-secrétaire général du PCR qui lit un extrait de cette contribution : « Alors que le projet appelle à se projeter vers 2040, le Groupe de l'Outre-mer regrette que cette démarche prospective n'ait pas été intégrée dans l'étude d'impact. De fait, au-delà des très fortes disparités entre collectivités ultramarines, les phénomènes mondiaux en cours devront être pris en compte ». Le groupe de l'Outre-mer précise : changement climatique, mondialisation, croissance démographique.

Trois propositions

La population n'est pas informée alors que l'on s'engage pour 20 ans. La consultation sur Internet est tar-

divée. Le PCR demande à George Pau-Langevin de prendre en compte trois propositions :

- transmettre à tous les électeurs le projet de loi présenté au Conseil des ministres.

- compléter cet envoi en y joignant les contributions des Réunionnais élus, société civile, partis politiques et collectivités locales.

- intervenir pour organiser des débats avec le concours du service public audiovisuel pour donner la parole à ceux qui ont manifesté par une contribution écrite leur intérêt au projet de loi.

L'avenir en jeu

Cela fait un an que le débat est lancé, avec très peu de contributions écrites. « Maintenant que la loi va passer à l'Assemblée nationale, on ne peut pas rester dans le flou. Nous voulons discuter carte sur

table. La transparence est absolument nécessaire à la démocratie », ajoute Ary Yée Chong Tchi Kan. Il rappelle qu'une Réunionnaise est secrétaire d'État à l'Égalité réelle, mais « elle n'a pas trop brillé par l'explication à part de dire qu'au lieu de Français d'outre-mer, vous serez Français ». Autrement dit : « avèk sa ou sa pa bazar ».

Quel sera l'état du monde, de l'Europe et de La Réunion en 2040 ? La réflexion prospective est indispensable, d'où l'importance du débat qui doit associer le plus largement possible les Réunionnais.

La conférence de presse s'est conclue sur le rappel du rendez-vous de l'assemblée de Sainte-Suzanne le 4 septembre. Elle sera donc organisée un mois après le Conseil des ministres présentant le projet de loi sur l'égalité réelle, et à un mois du début du débat parlementaire sur le texte.

M.M.

3 propositions

1 : Transmettre à tous les électrices et électeurs Réunionnais le projet de loi présenté en Conseil des Ministres.

2 : Compléter cet envoi par les contributions des Réunionnais (Elus-es, société civile, partis politiques, collectivités locales).

3 : Organiser des débats avec le concours du service public audio-visuel pour donner la parole à toutes celles et tous ceux qui ont manifesté, par une contribution écrite, de l'intérêt au projet de loi.

Édito

Fièvre aphteuse : nouvelle alerte pour l'agriculture à La Réunion

L'échéance 2017 se complique pour l'agriculture réunionnaise. Elle est déjà menacée d'être le secteur à l'origine de la plus grave crise économique, sociale et environnementale de l'histoire de La Réunion à cause de la suppression de son quota sucrier l'année prochaine. En effet, cette décision de l'Union européenne soutenue par le gouvernement français signifie la fin du prix garanti pour le sucre produit au pays. Une étude du Parlement européen présentée le mois dernier anticipe les conséquences pour le marché européen. Le prix du sucre va tendre vers le cours mondial. C'est en dessous du prix que l'Union européenne paie actuellement pour acheter le sucre invendu afin de soutenir les producteurs. Les planteurs de canne à sucre devront donc faire face à la concurrence mondiale. Sans moratoire et mesures d'accompagnement, c'est la mort assurée pour la filière canne-sucre qui emploie 18.000 personnes à La Réunion. Mais cette menace n'est pas la seule.

Dans notre région sévit une épidémie de fièvre aphteuse. Elle décime le bétail. Les deux îles les plus proches de La Réunion sont touchées, il s'agit de Maurice et de Rodrigues. Dans un communiqué diffusé hier, la préfecture a mis l'accent sur les mesures à prendre pour éviter l'arrivée de la fièvre aphteuse à La Réunion. Elle précise ceci :

L'introduction de cette maladie à l'île de La Réunion menacerait la pérennité des filières

d'élevage et entraînerait de graves conséquences, tant économiques que sanitaires.

Ce secteur est fragilisé depuis plusieurs années par des alertes sanitaires successives. Or l'élevage est une filière créée à La Réunion dans le but de diversifier l'agriculture fortement dépendante de la monoculture de la canne à sucre. Il va donc sans dire que l'introduction du virus à La Réunion serait une catastrophe aux lourdes conséquences.

Cela impose donc une vigilance extrême afin que La Réunion ne puisse être la troisième île de l'archipel des Mascareignes touchée par l'épidémie. Faute de quoi, l'année 2017 pourrait être celle de la ruine de l'agriculture réunionnaise.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Trois propositions

Débat sur l'égalité réelle : lettre du PCR à la ministre des Outre-mer

Voici le contenu de la lettre adressée lundi à George-Pau Langevin, ministre des Outre-mer, par les co-secrétaires généraux du Parti communiste réunionnais.



Le Port, ce lundi 8 août 2016

Madame la Ministre des Outre-mer
27, rue Oudinot
75007 Paris

Yvan Dejean, Maurice Gironcel,
Ary Yée Chong Tchi Kan
Secrétariat général du PCR
6, rue du général Emile Rolland
97420 Le Port

Madame la Ministre,

Lors de notre échange, le 4 juillet dernier à la Préfecture de La Réunion, nous avons examiné différents aspects de la situation réunionnaise. Nous vous avons remis notre contribution portant sur le « projet de loi de programmation en faveur de l'égalité réelle outre-mer ».

Nous vous avons exprimé la nécessité d'un grand débat sur ce projet de loi présenté comme un « big bang » pour les outre-mer ou « aussi importante que le 19 mars 1946 ».

Le Conseil des Ministres du 3 août a adopté un texte qui sera soumis à consultation des populations concernées par le biais d'un site internet, avant les débats parlementaires.

Bien que tardivement, nous estimons que l'initiative est positive mais nous en proposons de nouvelles pour répondre à une large information des électrices et électeurs réunionnais sur le contenu d'un projet de loi qui les concerne prioritairement.

C'est pourquoi, dans le prolongement de l'initiative gouvernementale, nous faisons trois propositions concrètes.

1 : Transmettre à tous les électrices et électeurs Réunionnais le projet de loi présenté en Conseil des Ministres.

2 : Compléter cet envoi par les contributions des Réunionnais (Elus-es, société civile, partis politiques, collectivités locales).

3 : Organiser des débats avec le concours du service public audio-visuel pour donner la parole à toutes celles et tous ceux qui ont manifesté, par une contribution écrite, de l'intérêt au projet de loi.

Parti Communiste Réunionnais – 6, rue du Général Emile Rolland – BP 1016 – 97828 LE PORT Cedex
Tel : 0262 552121 – Mail : sec.pcr@orange.fr

internet, avant les débats parlementaires.

Bien que tardivement, nous estimons que l'initiative est positive mais nous en proposons de nouvelles pour répondre à une large information des électrices et électeurs réunionnais sur le contenu d'un projet de loi qui les concerne prioritairement.

C'est pourquoi, dans le prolongement de l'initiative gouvernementale, nous faisons trois propositions concrètes.

1 : Transmettre à tous les électrices et électeurs Réunionnais le projet de loi présenté en Conseil des Ministres.

2 : Compléter cet envoi par les contributions des Réunionnais (Elus-es, société civile, partis politiques, collectivités locales).

3 : Organiser des débats avec le concours du service public audio-visuel pour donner la parole à toutes celles et tous ceux qui ont manifesté, par une contribution écrite, de l'intérêt au projet de loi.

Madame la Ministre,
Ces propositions constituent, de notre point de vue, notre souci d'associer pleinement les Citoyens à la réflexion sur leur avenir.

Nul doute que vous serez sensible à notre volonté, que nous croyons partagée, de créer les conditions pour le débat démocratique concernant l'avenir de La Réunion.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

**Les co-secrétaires généraux
du PCR,
Yvan Dejean,
Maurice Gironcel,
Ary Yee-Chong-Tchi-Kan**

Madame la Ministre,
Lors de notre échange, le 4 juillet dernier à la Préfecture de La Réunion, nous avons examiné différents aspects de la situation réunionnaise. Nous vous avons remis notre contribution portant sur le « projet de loi de programmation en faveur de l'égalité réelle outre-mer ».

Nous vous avons exprimé la nécessité d'un grand débat sur ce projet de loi présenté comme un « big bang » pour les outre-mer ou « aussi importante que le 19 mars 1946 ».
Le Conseil des Ministres du 3 août a adopté un texte qui sera soumis à consultation des populations concernées par le biais d'un site

C'en est trope !

Paternité de Charles Angrand (3) : au prisme de la pensée anarchiste

Un des premiers sites à apparaître à l'écran au nom de Charles Angrand (www.charlesangrand.net) affirme tout de go (rubrique « Vie et Œuvre ») :

« À la mort de Georges Seurat en 1891, Charles Angrand traverse une grave crise et cesse pratiquement de peindre ». On comprend que si l'artiste étudie par suite la technique du crayon Conté, c'est en bon continuateur de Seurat qui l'avait initié, et en forme d'hommage à son ami défunt...

On se demande alors pourquoi le nom d'Angrand n'apparaît pas dans la liste des récipiendaires des œuvres de Seurat attribués par la famille après le décès du maître, comme M. Maurice Imbert le confirme.

Fénéon dans une lettre du 2 mai 1891 avait prévenu Maximilien Luce de « faire une liste, hospitalière, des noms des amis ou défenseurs de Seurat qui, à [son] avis, devraient recevoir un panneau, ou un dessin si les intentions de la famille sont sur ce point toujours les mêmes. » Angrand ne fut pas de la liste.

L'analyse approfondie de la Correspondance d'Angrand ne révèle ni en 1891, ni les années suivantes, de symptômes de 'grave crise' psychologique, tout au contraire.

Revenons-en aux dates.

Le catalogue du cinquantenaire de la disparition de Charles Angrand, publié par le Musée-Château de Dieppe indique :

« 1890 : Abandon de la couleur - fusain et pierre noire [autrement dit crayon Conté] ».

Or, Seurat décède en mars 1891. Soit un an après. Autrement dit, Angrand se met au crayon Conté avant la mort brutale de Seurat. Il a déjà arrêté la couleur.

De plus, cet abandon est relatif et beaucoup moins important qu'il n'a été dit.

La chronologie du cinquantenaire dressée par Pierre Bazin et Pierre Angrand, le neveu, précise : « 1901-1908 : Retour à la peinture à l'huile », puis : « 1908-1926 : Pastels ».

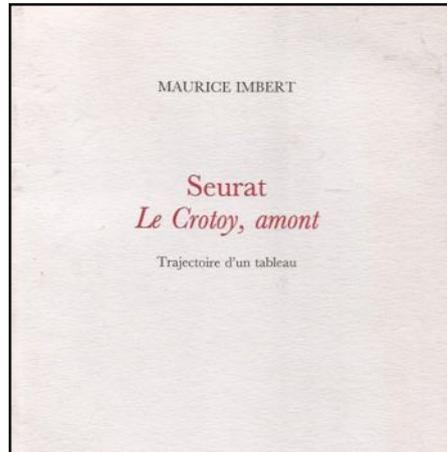
À cela, il convient d'ajouter, la peinture du rideau de la salle des fêtes de Saint-Laurent-en-Caux qui prit à l'artiste toute l'année 1900.

Ainsi, de 1890 à 1899, l'artiste s'est consacré exclusivement à la pierre

noire.

Un comparatif avec le relevé de Georges Coquiot indique qu'Angrand n'expose pas aux salons des Indépendants entre 1896 et 1900, soit pendant 4 ans. Rien non plus en 1902, ni en 1904. Pour une reprise fidèle à partir de 1905.

Ajoutons que, curieusement, ni la



Seurat 'Le Crotoy, amont' (trajectoire d'un tableau) par Maurice Imbert, éditions de L'Échope.

biographie, ni la Correspondance ne relève d'engagement concernant l'affaire Dreyfus. Le « J'accuse » de Zola est imprimé en 1898. À la suite de cette publication, les anarchistes, les néos, qui jusque-là étaient restés en retrait (c'était une affaire entre militaires), se positionnent du côté de Zola. Nulle trace de l'affaire, qui durant cette période déchaîna les passions et divisa l'opinion française : elle demeure l'étonnante absente de la Correspondance publiée.

On constate de fait un vrai ralentissement de l'exposition (si ce n'est de la production) de l'artiste, un désintérêt pour la chose publique, ou plus précisément l'actualité politique, durant cette période de 4 ans, 1896-1900, même si l'activité épistolaire ne se ralentit pas, qu'elle se déroule sur un ton amical, si ce n'est ici et là enjoué. C'est durant cette période que l'artiste réalise et expose à Durand-Ruel (1899) le groupe admirable, unanimement loué par Signac et la critique, autour de la figure de la maternité et du nourrisson (crayons Conté). Un ensemble remarquable de par sa cohérence qui ne porte aucunement la marque de la neurasthénie, puisque pléni-

tude, tendresse, beauté et douceur irradient de ces dessins.

Angrand par sa vie même prônait l'union libre (« Le mariage c'est l'ennui à deux », écrit-il dans un de ses carnets inédits). En cette fin de siècle, le vaudeville, avec Labiche et Feydeau, n'étrillait-il pas l'institution qu'il mettait au cœur de ses intrigues ? Angrand ne « se rangea » pas.

La relation amoureuse dont est marqué évidemment le cycle des Maternités et des nourrissons, trouve son éclairage dans l'exemple de Luce, le compagnon d'Angrand depuis au moins 1899 (1ère lettre à Jean Grave). Ce compagnon se maria sur le tard, à 82 ans, avec une compagne qui lui servit de modèle, Ambroisine Bouin, au terme de 47 années de vie commune et deux enfants, prenant ainsi le contre-pied des us et coutumes de la bourgeoisie de l'époque.

À travers ses Maternités et Nourrissons, l'artiste milite pour l'allaitement maternel, (cf. article « Le parti pris de Ch. Angrand »). Aussitôt que l'enfant paraît, indique l'anarchiste André Girard, dans une publication pour les Temps Nouveaux en 1907, « on l'immobilise en des langes fortement serrés, comme pour bien lui faire comprendre, dès son entrée dans la vie, quelle sera sa condition dans cette société » ; Angrand, lui, montre des nourrissons libres de leurs mouvements, totalement nus dans les bras de leur mère avec laquelle ils communient, ou attablés, jouant, dormant. L'engagement libertaire d'Angrand, nous l'avons dit, ne se limite pas aux envois à destination de Grave. L'artiste même se positionne au sein d'un mouvement plus large dont les théoriciens, Roger Marx ou Gustave Kahn, prônent un « art social ».

On l'a compris, chez Angrand, il y a un motif autre à l'abandon de la couleur que la mort de son ami Seurat, un motif moins morbide, beaucoup plus banal et familial – et réaliste. Il se trouve dans l'opuscule d'André Girard, publié aux Temps Nouveaux, avec pour illustration de couverture un dessin de Luce, un fascicule qui a pour titre : « Education – Autorité paternelle ».

Jean-Baptiste Kiya

À Pilou.

Oté

Final de kont, aprésa, i fé rien si bann éspòrtif i piss blé, mov sinonsa an tout koulèr !

Mi koné pa si zot i suiv tout bann z'aktyalite éspòrtiv, mé si zot i suiv sa, mi koné pa si i rès azot in pé d'tan pou z'ot okipasyon abityèl pars i fo dir pou vréman dopi moi d'zyin la pal'éspor ki mank dsi bann bouké satélit. Arzout èk sa lo bann manifestasyon i fé a tout z'èr, é lo pli souvan kan la pi l'èr s ditou...

Moi d'zyin é komansman zilyète la fé la koup érop fotball : in kargézon match konm lé difisil an avoir pou vréman. Aprésa la fé tour d'Frans an vélo avèk lo roportaz avan la cours, pandan la cours, apré la cours, é sa la dir troi somenn. Dopi komansmann lo moi d'aout so kou isi nana zé z'olimpik. L'èr-la mi pé dir azot, sak lé gazé pou l'éspor, li gingn pou kontant ali. Arzout èk sa, i paré Lo Brézil lé an rotar d'uit èr par rapor La Rényon. Sé dir si out kadans la vi la pa shanboulé !

Mé zot va dir amoin : sak i èm pa l'éspor, kosa li pé an avoir konm program ? Près pa ! Sof bann féyton, tout kalité féyton, é sa i komans l'èr d'manzé épi i kontinyé ziska katrèr par-la, mé sa i pé kontinyé ziska lo soir pou sak néna in bon bouké pou zot argardé. L'èr-la, l'afèr lé intéréstan, pars si mi di azot bann féyton-la la pa tro katolik, mi pans moin lé ziska loinn la vérité.

Aprésa si zot i rouv in sèrtin radyo trottoir, zot noré pu, avan-yèr si zot i voulé diskite dési l'in portans an avoir bann diak o féminin. Si z'ot zorèy la pankor tro siflé, mi pans zot lé bien armé pou antann tout sort kalité kozman. Mé yèr zot noré pu galman diskite dsi lo dopaj dann l'éspor.. Mon dyé ségnèr ala ké mi artonm dsi l'éspor.

Mé rantré tan, la loi travaye la fine pass dann zournal ofisyèl é sak i koné pa, inkyète pa, l'ané k'i vien li va komans konprann sète afèr-la ... Aprésa, final de kont tanpi si bann éspòrtif dopé i piss blé, mov, sansa koulèr l'ark an syèl.

Justin

« Zoizo i fé pa son ni an in zour ! » - In kozman po la rout

Mi doi dir moin la zamé sirvèy zoizo pou oir an konbienn tan li pran pou fé son ni. Touléka moin lé sir k'i fo in bon koup de tan, sirtou si lo ni lé konpliké konm sète zoizo bélyé. I paré lo ni bèk roz lé pa si sinp ké sa pou fèr... Mé o fète, nout kozman pou la rout, kosa li vé dir ? Li vé dir si ou i vé konstrui in vi, la pa bézoin fé la vitès. Pou koué ? Pars i fo lo tan pou maziné kosa ou i sava fé. Pars si ou i fé la vitès, ou lé riskab rate out kou : nana si tèlman pou fèr é tousala i doi z'ète fé dan l'ord, pa dann dézord. Kass an paye, la pa bon. La vitès nana son tan ! touléka, suiv lo konsèy nout modékri i donn anou ! Alé ! Mi lès azot kass z'ot tèt la-dsi. Ni artrouv pli dvan !